

*Au temps de St-Vincent-de-Paul
... et aujourd'hui*

LOUISE DE MARILLAC

CAHIER 52

Une amitié **réussie...**

NUMÉROS DÉJÀ PARUS ET DISPONIBLES

- | | |
|--|---------------------------------|
| 17. La prière. | 30. L'humilité. |
| 18. La foi. | 31. La charité. |
| 19. Dieu. | 32. La douceur. |
| 20. Jésus-Christ. | 33. La mortification. |
| 21. L'évangile. | 34. Le zèle. |
| 22. La prédication. | 35. Les "nouveaux" pauvres ? |
| 23. Du catéchisme à la catéchèse. | 36. La Mission I. |
| 24. L'enfant. | 38. La formation. |
| 25. N° spécial : Vincent de Paul, 1581-1981. | 39. L'information. |
| 26. Le travail. | 43. "Inventer" pour le service. |
| 27. L'argent. | 45. La chasteté. |
| 28. La paix. | 48. La justice. |
| 29. La simplicité. | 49. La libération. |
| | 51. Louise de Marillac I. |

Les numéros commandés sont envoyés au prix de

16 F le cahier plus les frais d'envoi.

Le numéro 50 des "Fiches vincentiennes" est présenté comme un livre (264 pages). Son titre : "**MONSIEUR VINCENT, TÉMOIN DE L'ÉVANGILE**" dit son but : **Une approche de l'homme intérieur.**

Il est vendu au prix de **80 F** pour la France (plus les frais de port et d'emballage).

✠

Pour toute commande et abonnement

ANIMATION VINCENTIENNE
16, Grande rue Saint-Michel
31400 TOULOUSE

C. C. P. Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463-09 M
trois cahier annuels : France 50 F - Par avion 60 F

“ Puisque vous allez en Gascogne, oh ! Monsieur, n’oubliez pas de vous y faire bien savant, pour me répondre à toutes les interrogations que je vous ferai pour une plus grande connaissance de la personne qui nous est la plus chère au monde. ” [E., 161].

Cf. Lettre Louise à M. Portail devant se rendre dans le Midi pour se renseigner sur celui qui lui est cher.

Nous connaissons fort bien le rôle de disciple et de collaboratrice de Louise de Marillac par rapport à Monsieur Vincent : que ce soit dans la direction spirituelle, dans la visite des “ Charités ” et surtout dans la naissance et la formation de la Compagnie des Filles de la Charité. Peut-être connaissons-nous moins bien l’amitié **qui lie Vincent et Louise** : une amitié *chaleureuse, humaine et spirituelle*, qui ne craint pas d’être *vécue au quotidien !*

Cette amitié commence avec les premiers pas de la direction spirituelle demandée par Louise à Monsieur Vincent. Ce prêtre, tout donné aux missions populaires dans le monde rural, parle ainsi à ses missionnaires : *“ Nul ne se chargera de la direction de personne, si ce n’est par les retraites spirituelles, dans les missions et dans les maisons de la Congrégation où les nôtres ont charge d’âmes... mais en tout celà, jamais personne ne donnera par écrit aucune instruction ou règlement de vie... ”* [Règles communes, XI, 2]. Pendant plus de 30 ans, cette amitié va se vivre, se concrétiser dans de multiples rencontres et dans une correspondance abondante : Monsieur Vincent écrit **407** lettres à Louise et celle-ci en envoie **207** !

L’histoire de cette **longue amitié réussie** passe par diverses étapes qui vont de l’amical réconfort à la collaboration laborieuse où *“ ils prirent l’habitude de se témoigner mutuellement une constante sollicitude ”* [Déplanque, “ *Saint Vincent de Paul et Sainte Louise de Marillac. Leurs relations d’après leur correspondance*”, Paris, 1936].

Un autre auteur Siiri Juva, “ *Monsieur Vincent. Evolution d’un saint* ” [Bourges, 1939] parle ainsi de cette merveilleuse amitié entre deux saints : *“ Ce fut seulement à l’âge de quarante-quatre ans (1625) que M. Vincent entama la longue époque fructueuse de son “ mariage mystique ” avec la femme que Dieu mettait sur sa voie : Louise de Marillac. Elle est assez forte pour lui rendre ses triomphes chers, et assez faible pour s’y plaire ; lui, assez homme pour participer activement à ses grandes fondations, et, elle, assez femme pour lui adoucir la vie ”* [p. 235].

L'amitié conduit au partage des soucis de santé et parfois à l'échange de précieux remèdes pour telle maladie ou indisposition, à la mise en commun des joies et des soucis à propos de la Congrégation de la Mission ou de la Compagnie des Filles de la Charité (fondations, personnes ...). Louise fait même partager à Vincent ses soucis familiaux, surtout ce qui touche le petit Michel.

Dans ses lettres, Vincent ne craint pas d'user d'un ton affectueux. Ainsi : *“ Je vous écris environ la minuit, un peu harassé. Pardonnez à mon cœur s'il ne s'épand pas un peu plus dans la présente ”* [Coste, I, 30].

Si Vincent observe patiemment l'éveil de la vocation de Louise au service des pauvres, il le fait avec beaucoup de cœur : *“ Je ne saurais vous exprimer combien mon cœur désire ardemment voir le vôtre pour savoir comment cela s'est passé en lui, mais je m'en veux bien mortifier, pour l'amour de Dieu, auquel seul je désire que le vôtre soit occupé ”* [Coste, I, 51-52].

Admirable et véritable amitié radicalement fondée en Dieu, ce qui lui donne sa force et sa discrétion respectueuse de l'action divine.

La qualité de cette forte amitié qui lie les cœurs au service du Christ est très visible dans la lettre de Vincent à Louise, alors qu'elle se préparait à partir pour Montmirail, son premier voyage missionnaire (1629)

“ Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas (consolation) en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre force en votre travail et qu'enfin Il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres... Ayez sur toutes choses soin de votre santé; que je prie Dieu vous conserver, étant en son amour... ” [Coste, I, 73-74].

“ Les lettres que M. Vincent adresse à Louise de Marillac subissent, reflet de leurs rapports, une métamorphose au cours des années : d'abord abondantes du bonheur qu'il éprouve à être pour elle “ ce que Dieu sait ”, puis réservées par égard pour l'opinion du monde, enfin se méfiant, en son amour, des ruses de l'ennemi. ” [Siiri Juva, p. 255-256].

L'histoire de leur amitié va nous être contée dans ces pages. Comment ne pas voir dans celle-ci *“ un épisode du roman sans fin de l'humanité ”* [Siiri Juva, p. 284].

Une amitié pour le service

Cette amitié comme toute véritable amitié **grandit** dans des étapes **vécues**, liées ici, autour de la relation au Christ et aux pauvres.

Un homme et une femme en route vers la sainteté et la mystique pour dire, en actes, l'unité du Corps du Christ et le dessein de Dieu dans la création de l'homme et de la femme !

Etonnant et merveilleux itinéraire :

1. UN TEMPS D'APPROCHE (1625-1627)

Réticence, hésitation, incertitude marquent les premières rencontres. Lorsque Camus (*proche des Marillac et aussi de François de Sales*), est nommé évêque de Belley, il oriente Louise vers un prêtre qu'il connaît bien et qu'il estime : **Monsieur Vincent**.

Devant ce prêtre si différent des spirituels et des évêques du temps, un rural qui a pris le parti des pauvres et vit au milieu d'eux sans en avoir peur, Louise retrouve ce qu'elle avait ressenti lors de l'illumination de la Pentecôte (1623) : la certitude que son Directeur lui serait donné par Dieu et sa répugnance à l'accepter.

Vincent de Paul, engagé dans les Missions populaires et les Charités, accepte avec réticence cette femme, dirigée auparavant par des prêtres de renom et d'un autre rang social que le sien.

Monsieur Vincent est lui-même tenu par ce qu'il demandera à ses missionnaires : "*Nul ne se chargera de la direction des personnes...*".

Cependant, l'un comme l'autre et ensemble, se placent devant "*la sainte et toujours adorable volonté de Dieu*" [Coste, I, 214] : une longue marche commence alors.

Vincent donne, dès le début, une règle à leurs rapports, "*la sainte indifférence et la prudence* : "*... nos inclinacions étant si malignes qu'elles se recherchent en tout.*" [Coste, I, 214].

2. UNE DÉCOUVERTE MUTUELLE (1627-1629)

Dans leurs rencontres comme dans leurs lettres, Vincent et Louise se découvrent mutuellement. Dans leur diversité, au-delà de la simple direction, une amitié se fait jour.

- En Louise, **Monsieur Vincent découvre** :
 - une **femme** ultra-sensible, douloureuse, anxieuse, marquée par la dureté de la vie,
 - une **mère** très inquiète pour son fils,
 - une **femme** tendue pour connaître et accomplir la volonté de Dieu.
- En Monsieur Vincent, **Louise découvre** :
 - une **riche personnalité**,
 - un **directeur** attentif,
 - un **prêtre** ayant la hantise du pauvre.

Voulant honorer souverainement Notre-Seigneur, Vincent et Louise conviennent ensemble d'une nouvelle règle dans leurs rapports

“N'est-il pas vrai que vous voulez, comme il est bien raisonnable, que votre serviteur n'entreprenne rien sans vous et sans votre ordre.” [Coste, I, 69].

3. UNE INTENSE COLLABORATION (1629-1639)

Cette étape est marquée par leur complémentarité dans et pour le service des pauvres

Les Charités.

La Compagnie des Filles de la Charité.

- **Monsieur Vincent trouve en Louise de Marillac** :
 - une **femme** intuitive, rapide, vive, toujours prête à aller de l'avant sans se laisser arrêter par sa santé : une missionnaire,
 - une **femme** ayant le sens de l'organisation au service des Seigneurs et Maîtres, les Pauvres,
 - une **Dame** à l'aise parmi les dames de la Charité, elle est une “Marillac”.
- **Louise de Marillac trouve en Monsieur Vincent** :
 - un **prêtre**, un **conseiller** sûr, pour qui maintenant, elle n'a plus répugnance,
 - un **homme**, c'est-à-dire un appui solide, qu'elle n'a trouvé ni en son père, ni en son mari,
 - un **paysan**, un rural qui connaît la nécessité des longs mûrissements, qui suit la Providence sans jamais l'enjamber.

Sainte Louise et Saint Vincent *une amitié réussie*

Dans la conférence sur les vertus de Louise de Marillac du 3 juillet 1660, Saint Vincent s'interroge devant les sœurs : "Qu'as-tu vu depuis trente-huit ans que tu la connais? Qu'as-tu vu en elle?" [Coste, X, 716]. A l'entendre, leur première rencontre date de 1622. Après le temps de la découverte mutuelle (I), vient vite le temps de la collaboration intense (II). Quelques tâtonnements sont dépassés par un signe de la Providence (III). Une amitié féconde s'épanouit jusqu'à leur mort, à six mois de distance (IV).

1. DÉCOUVERTE MUTUELLE

a) Sainte Louise à Saint Vincent :

" Les jours quelquefois me semblent des mois "

"J'espère que vous me pardonneriez la liberté que je prends de vous témoigner *l'impatience de mon esprit*, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes. Il est vrai, mon Père, que la pensée du sujet qui vous éloigne est un peu d'adoucissement à ma peine, mais elle n'empêche pas que dans ma fainéantise, les jours quelquefois, me semblent des mois; je veux pourtant attendre avec la tranquillité l'heure de Dieu et reconnaître que mon indignité la retarde..." [Juin 1627, Ecrits, 7-8].

" Je demande force de l'aide de vos prières "

Certainement votre absence ne me fut jamais plus sensible, pour les besoins que j'ai eus depuis, en quoi il faut que j'avoue ma faiblesse, vous assurant, mon Père, que si Dieu me fait la grâce me souvenir du passé, je n'aurai pas sujet de me glorifier. Je demande force de l'aide de vos prières, pour l'amour de Dieu, et vous remercie très humblement de la peine que vous avez prise de m'écrire et des témoignages de l'honneur de votre souvenir, je ne le mérite pas et Dieu est bien bon de me souffrir. Oh! mon très cher Père, offrez ma volonté à la miséricorde divine, car je veux, moyennant sa sainte grâce, me convertir et me dire véritablement, Monsieur, Votre très humble servante et indigne fille en Notre-Seigneur. [13 janvier 1628, Ecrits, 9].

b) Saint Vincent à Sainte Louise :

“ Que votre lettre et vos pensées me consolent ”

Mon Dieu, ma chère fille, que votre lettre et vos pensées que [vous] m'avez envoyées, me consolent ! Certes, il faut que je vous confesse que le sentiment s'est répandu par toutes les parties de mon âme, et d'autant plus volontiers comme elles me font voir que vous êtes en l'état que Dieu vous demande. Or sus, *continuez, ma chère fille, à vous maintenir en cette bonne assiette et laissez faire à Dieu.* Mais, certes, ma consolation a été contredite par l'état que vous me mandez et que vous m'aviez celé de votre maladie. Or sus, béni soit Notre-Seigneur de tout ! Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de lui et pardonnez-moi de ce que j'ai tant retenu votre homme, pour...

[Vers 1629, Coste, I, 69-70].

“ Un même vouloir et non-vouloir ”

J'en loue Dieu, Mademoiselle, de ce que vous avez été ainsi résignée au saint vouloir de Dieu, et le prie que vous et moi ayons toujours un même vouloir et non-vouloir avec lui et en lui, puisque c'est un paradis anticipé. Je vous remercie, de plus, de votre bonne médecine et vous promets d'en user demain, Dieu aidant, et de bon cœur ; et je vous supplie, au nom de Dieu, de vous bien guérir et de ne rien omettre de ce qu'il faut pour cela. Soyez, au reste, en repos pour votre intérieur ; il ne laisse pas d'être en l'assiette qu'il faut, ores qu'il ne le vous semble pas.

Adieu, ma chère fille. Je suis en son amour et celui de sa sainte Mère, votre, etc.

[Vers 1629, Coste, I, 70].

2. LE TEMPS DE LA COLLABORATION

A partir de 1629, Monsieur Vincent envoie Mademoiselle Legras visiter les Charités. Il s'ensuit un échange d'informations et de points de vue complémentaires. Monsieur Vincent donne souvent des consignes que Sainte Louise saura appliquer avec discernement.

“ Un beau diamant vaut plus qu’une montagne de pierres ”

Il est fort difficile, Mademoiselle, de faire quelque bien sans contrariété; et pource que nous devons, autant qu’il nous est possible, soulager la peine d’autrui, je pense que vous feriez un acte agréable à Dieu de voir Monsieur le curé, de lui faire vos excuses de ce que, sans son avis, vous avez parlé aux sœurs de la Charité et aux filles, que vous en pensiez faire à Villepreux tout simplement comme à Saint-Cloud et ailleurs, et que cela vous apprendra votre devoir une autre fois, et, s’il ne le trouve pas bon, que vous en demeuriez là. Et mon avis est que vous le fassiez. Notre-Seigneur retirera peut-être plus de gloire de votre soumission que de tout le bien que vous pourriez faire. *Un beau diamant vaut plus qu’une montagne de pierres, et un acte de vertu d’acquiescement et de soumission vaut mieux que quantité de bonnes œuvres qu’on pratique à l’égard d’autrui.*

[Avril 1630, Coste, I, 81-82].

“ Minutez le règlement ”

Minutez le règlement; je le verrai ensuite et ferai ce que vous me mandez. Dites-moi ces empêchements que vous craignez.*

[Vers 1632, Coste, I, 172].

“ Parlons de trois choses ”

Parlons de trois choses. Des petits enfants trouvés. L’on me presse d’une manière qui n’est pas imaginable, du côté de Monsieur Hardy. Il me rend coupable de tout le retardement. Mademoiselle du Mée est aux champs. Quel inconvénient que vous fassiez acheter une chèvre et que vous continuiez à faire une plus ample expérience?

La seconde, c’est que l’on nous demande une sœur de la Charité pour Saint-Germain-en-Laye, où se fait la mission et où la Charité est établie dès dimanche passé, c’est pour mettre en train ces bonnes femmes. Que vous semble si vous y envoyiez Barbe. Ils ont une raison particulière là de la souhaiter, à cause des soldats que le roi désire qui soient assistés; et faudra une chambre pour cela, tandis que la cour y sera. Oh! que je souhaiterais que vous y puissiez aller! Mais quoi! Notre-Seigneur tire plus de gloire de vous comme vous voilà. Revenons à Barbe. Lui pourrez-vous donner une compagne, ou si vous l’enverrez seule? Le premier serait le meilleur. En aurez-vous en ce cas une autre pour Saint-Jacques...

* “ Minutez ” : Rédigez par écrit un premier projet.

La troisième chose regarde Marie, de Saint-Laurent. Son père m'a fait des instances fort grandes pour la reprendre; le trouvez-vous bon? Si cela est, faites-lui dire qu'elle me parle.

[Janvier 1638, Coste, I, 421-423].

“ Que vous en semble ? ”

Mademoiselle Hardy me presse toujours pour assembler les dames qui lui ont donné parole de contribuer. Si je ne le fais, je la contristerai beaucoup; si je le fais, c'est contre mon sens. Je doute que cela réussisse en la manière que les choses sont; car elle entend que ces dames aillent à la maison des enfants trouvés et que tout se fasse là dedans et selon l'ordre qui y est établi; et ma pensée est qu'il vaudrait mieux abandonner le fonds de cette maison établie que de s'assujettir à tant de comptes à rendre et de difficultés à franchir, et faire un établissement nouveau et laisser celui-là comme il est, pour le moins pour quelque temps. *Que vous en semble?*

[Février 1638, Coste, I, 433].

A l'occasion, Mademoiselle donne aussi son point de vue sur les affaires

“ Que dans chaque coffre il y ait un registre ”

Je crois, Monsieur, qu'il sera très à propos que dans chaque coffre il y ait un registre comme celui que je vous ai laissé, afin que tout ce qui se passera dans la Confrérie y soit trouvé. En tête du livre je pense qu'il faut y écrire l'établissement, ensuite le règlement, puis le nom des sœurs, puis l'élection du procureur et des officières; et suivant après, on pourra mettre les nouvelles élections.

Vers la moitié du livre marquer qu'il faut écrire les noms des sœurs qui décéderont et de celles qui se mettront à leur place, et de l'autre côté du livre les legs pieux et dons extraordinaires, et en un autre endroit les meubles qui sont appartenant aux pauvres. Le livre que j'ai apporté est celui de La Bruyère, à cause que l'établissement était entièrement signé.

Je crois qu'il faut que la Supérieure tienne un livre où elle fasse écrire le nom des pauvres malades, le jour de leur réception et de leur mort ou celui que la charité laisse de les assister.

Si vous ne m'aviez commandé, Monsieur, de faire ce mémoire je n'y eusse osé penser.

[Vers 1634, Ecrits, 12].

3. UN SIGNE DE LA PROVIDENCE

Cette collaboration connaît tout de même quelques tâtonnements. Monsieur Vincent est toujours pressé. Sainte Louise le voudrait plus disponible.

Je pense, Mademoiselle, que je ne me suis pas bien fait entendre touchant la fille qu'il faut envoyer à Saint-Germain. Je vous ai écrit que ces dames demandent celle que vous en avez ôtée et mise à Saint-Etienne. C'est à vous à voir si vous leur pouvez bailler celle-là ou quelqu'autre qui l'approche en expérience; car leur envoyant aujourd'hui celle-là, Monsieur le curé me dit hier qu'il vous renverrait Marie aujourd'hui même.

Il est vrai que le besoin que nous avons des filles bien faites me tient au cœur.

Pour le logement en cette paroisse, il faut, à quelque prix que ce soit, en avoir de louage, en attendant l'occasion d'en acheter un, qui ne se présente pas tous les jours comme il le faut.

Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains dès que vous me voyez malade, pensant que tout est perdu, faute d'une maison. O femme de peu de foi et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de J.-C. ! Ce sauveur du monde, pour l'état de toute l'Eglise, se rapporte à son Père pour les règles et pour les accommodements; et pour une poignée de filles que sa providence s'est notoirement suscitée et congrégée, vous pensez qu'il nous manquera !

[Février 1641, Coste, II, 157].

La veille de la Pentecôte 1642, se produit un événement remarquable : un plancher de la maison s'écroule. Or, Monsieur Vincent, Mademoiselle et les premières sœurs auraient dû s'y trouver. Sainte Louise d'abord, Saint Vincent à sa suite, y voient un signe certain de la protection divine sur la Compagnie naissante.

“ Sur la conduite de la Divine Providence ”

Le jour et le temps que *notre bon Dieu a permis de reconnaître sa divine Providence*, par des événements si remarquables, en la chute de notre plancher, m'a remis devant les yeux le grand renversement intérieur que j'eus, lorsque sa bonté me donna lumière et éclaircissement sur grandes inquiétudes et difficultés que j'avais.

*J'ai pensé ensuite que toute notre famille devait avoir grande dévotion à la fête de la Pentecôte, et une dépendance totale de la divine Providence, mais cela d'une manière toute particulière; me semblant lorsqu'il s'opérait intérieurement en Notre Très Honoré Père et en quelques âmes de nos sœurs, quelque grande chose, pour l'établissement solide de cette petite famille, et que ce devait être un avertissement à sa charité pour établir l'union étroite de la manière de vie que Dieu voulait que cette Communauté exerçât, conforme à celle de son institut, étant les intérêts communs en cette grâce de Dieu, plutôt que accident. Et quoique misérable que je suis, je devrais avoir vu cela arriver pour mes pêchés, je n'en ai jamais eu pensée, ni durant ni après, mais toujours en ma bouche et plus au cœur, que c'était grâce de Dieu opérée pour une fin que nous ne connaissions pas, et que Dieu demandait par là quelque chose aux uns et aux autres, *espérant que sa bonté le ferait entendre à Notre Très Honoré Père.**

[Ecrits, 760-761].

4. UNE AMITIÉ FÉCONDE

Durant dix-huit années (1642-1660), Sainte Louise et Saint Vincent travaillent main dans la main. Citons comme exemple typique une série de questions de Sainte Louise auxquelles Saint Vincent répond sur le même papier, dans la marge. Tous ces détails montrent à la fois la confiance de Sainte Louise et l'estime que Monsieur Vincent a de son jugement.

D. — Si ma sœur Henriette ira à Sedan avant le retour, et si nous ferons revenir la sœur Gillette, et en ce cas, s'il en faudra envoyer deux ?

R. — Je pense que oui.

D. — Si ma sœur Barbe demeurera aux Galériens, où il a fallu que j'aie envoyé une troisième sœur, à cause que madite sœur Barbe est faible et infirme ?

R. — Je pense aussi que vous ferez bien. Il ne vous en faudra que deux dans peu de jours. Les forçats s'en iront bientôt.

D. — S'il ne faut point parler à Monsieur le procureur général pour la défense qu'il a faite à notre sœur Henriette de sortir ?

R. — Oui.

D. — S'il n'y aurait point moyen de donner quelque ordre à ce que nos sœurs de Saint-Sulpice ne fussent point tant surchargées de remèdes, qu'il faut qu'elles portent à des personnes qui ne sont pas reçues au soin de la Charité, y ayant 5 ou 6 personnes qui leur commandent? Cela les décourage toutes, et le mépris que l'on fait d'elles et les continuel soupçons, et aussi s'il n'y aurait point moyen qu'elles changeassent de chambre?

R. — Je ferai entendre ceci à Madame la duchesse au retour, si mieux vous n'aimez de lui en parler.

D. — Comment je ferai pour en ôter ma sœur Anne?

R. — Vous verrez.

D. — Quand Madame la chancelière ira à Fontenay, s'il ne lui faut point dire, et comme je parlerai à ma sœur Anne, et, si c'est au temps que je serai aux Enfants, il ne serait point plus à propos qu'elle y fût, que de demeurer à la maison, crainte qu'elle n'y fasse quelque désordre?

R. — Il faudra faire ressouvenir Madame la chancelière de ce voyage, et faire, comme vous dites, amener cette fille aux Enfants...

D. — Si l'on ne lui parlera point de la coiffure, et, au cas qu'elle se résolût, à condition de se servir d'une coiffe, à cause d'un mal d'œil, si elle le pourra et en prendra une d'estamine noire, ou bien si l'on fera venir la sœur Perrette, de Saint-Germain, à cause du rencontre de Monsieur le curé, dont il faut parler?

R. — Lui proposer cette sorte de coiffure. En attendant, il ne faut point toucher si tôt à Saint-Germain.

D. — Comment agir avec les sœurs qui, pour le moindre mécontentement qu'elles ont, parlent de s'en aller?

R. — Au premier entretien que je leur ferai, nous tâcherons de remédier à ce défaut, s'il plaît à Dieu.

D. — Si je parlerai à Madame Lhoste du besoin que l'on a de sa chambre, au cas que tous les enfants et nourrices viennent céans? Il y a près d'un mois qu'elle n'y loge point, à cause que l'on ne lui a pas fait faire des contrevents aux fenêtres.

R. — Vous ferez bien.

D. — Si les dames résoudront l'achat ou louage d'une maison pour les enfants en votre absence?

R. — Comme il leur plaira...

D. — Qu'il sera nécessaire de quelque accommodation à la cheminée que Monsieur Portail a déjà vue, et si l'on la fera faire?

R. — Oui, s'il vous plaît; nous ferons payer.

D. — A qui je m'adresserai, survenant quelque difficulté? et, qu'il soit averti de ne pas condescendre à mes sentiments et améliorations, mais entièrement à la conduite de Dieu par la personne de notre très honoré supérieur.

R. — Monsieur Portail, et je lui dirai.

D. — Que Monsieur le comte de Lannoy a désiré être assuré si l'on lui donnera le secours qu'il a demandé.

R. — Vous le proposerez à Madame de Herse, s'il vous plaît, et que j'ai oublié de lui en parler.

D. — Madame de Beaufort demande comme elle se doit conduire vers les marguilliers de Saint-Etienne, qui veulent en corps assister à la reddition du compte de la trésorière et élection de nouvelles officières, ou au moins qu'il soit nommé par eux un procureur de la Charité qui y assiste.

R. — Elle fera bien de tirer de longue, si elle le peut, jusques à ce que ce marguillier ne soit plus. [Coste, II, 259-262].

Enfin, une des dernières lettres de Sainte Louise, quelques mois avant leur mort, montre à la fois l'intérêt profond, pratique et tendre qu'elle porte à Monsieur Vincent et la paix profonde qui l'accompagne.

Permettez-moi, pour l'amour de Dieu, de vous demander des nouvelles de votre santé, si l'enflure de vos jambes ne monte point, si les douleurs ne diminuent point et si vous n'avez point du tout de fièvre. Je ne me suis empêché, dans la confiance de fille vers son très honoré Père, de lui dire que je crois absolument nécessaire de vous beaucoup purger, mais doucement, pour suppléer au défaut de la nature qui empêche les sueurs, étant aussi très dangereux les provoquer par artifice, et nécessaire de vous nourrir en malade pour le soir, excepté le pain et le vin; mais les herbes sont de mauvais suc pour faire de bon sang. La poudre de Cornachin, 18 ou 21 grains seulement, de fois à autre, est bien bonne aux enfants et personnes âgées et n'émeut nullement les humeurs et tire les eaux, sans trop dessécher. Il me semble que l'expérience que j'ai de ce remède me donne hardiesse à le proposer, avec la croyance que vous n'en userez pas sans avis.

Je voudrais bien savoir de vos nouvelles, telles qu'elles sont. Il me semble que Notre-Seigneur m'a mise en état de porter tout avec assez de paix; et je le dois, puisque j'ai l'honneur d'être, mon très honoré Père, votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante. [Coste, VIII, 214-215].

4. UNE PÉRIODE DIFFICILE (1640-1642)

L'amitié, la confiance, la complémentarité continuent en cette période qui voit l'expansion de la Compagnie hors de Paris et des paroisses (Hôpital d'Angers).

C'est alors que les différences de perception de la mission deviennent source de tension... l'amitié vit le temps des reproches mutuels.

- Louise de Marillac semble reprocher à Monsieur Vincent son manque d'organisation et sa lenteur.
- De son côté, Vincent de Paul reprocherait à Louise sa sévérité par rapport aux sœurs qu'elle voudrait parfaites.

Sa rapidité pour les nouvelles fondations.

Ce temps des reproches mutuels apparaît en particulier dans un événement : la chute du plancher de la maison de M^{lle} Legras (Juin 1642), (Cf. Sœur Charpy, *Contre vents et marées*, p. 58-62), mais tous deux se retrouvent dans la lecture spirituelle qu'ils en font

“L'accident n'est pas envoyé à cause des pêchés de Louise et des Sœurs, mais pour un nouveau sujet d'aimer Dieu.” [Coste, II, 258].

5. UNE AMITIÉ FÉCONDE (1642-1660)

Pendant les 17 premières années de leur travail en commun (1625-1642), Vincent et Louise ont cheminé ensemble, apprenant à se connaître, à se re-connaître, à s'estimer, à se respecter.

Pendant les 18 années suivantes (1642-1660), ils vont vivre une amitié profonde et féconde, qui peut être caractérisée par trois mots **Liberté, Partage, Force**.

Liberté : Ils vont dire, en toute simplicité et confiance, leurs pensées, leurs avis, sûrs de l'accueil de l'autre, même si les avis sont opposés, voire divergents.

— Cette liberté repose sur une grande confiance mutuelle.

— Cette liberté appelle la nécessaire confrontation.

Partage : Ils vont se communiquer l'un à l'autre ce qu'ils ont de meilleur, acceptant patiemment le long cheminement de toute conversion.

— Vincent partage à Louise la bonté de son regard sur toute chose, sa paix profonde.

Louise partage à Vincent son sens de l'organisation, son intuition profonde sur la Compagnie.

Force : Vincent et Louise savent qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre en toutes circonstances, mais particulièrement dans les moments difficiles.

— Cette amitié n'est pas recherche de soi, mais recherche ensemble de la conformité à Jésus-Christ.

L'amitié de Vincent de Paul et de Louise de Marillac a trouvé sa **source et son modèle en Jésus-Christ** qui, par son **Incarnation**, a scellé l'amour de Dieu pour l'humanité.

Cette amitié a été basée sur l'**authenticité**, c'est-à-dire l'acceptation profonde de l'identité de l'autre, la reconnaissance et le respect des diversités.

Cette **amitié à réuni** Vincent et Louise au-delà de leurs profondes différences, dans la certitude d'accomplir la volonté de Dieu. **Elle a enrichi l'Eglise** et a été la **source de "libération"** pour les Pauvres.

Un accord dans la diversité

Le cas de Saint Vincent et de Sainte Louise n'est pas le seul exemple d'amitié spirituelle, il y en eut d'autres en ce même XVII^e siècle pour répondre aux besoins de l'époque, aux courants spirituels qui renouvèrent alors l'Eglise et les ordres religieux. Citons par exemple le cas de *Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal* ou encore celui de *Saint Pierre Fourier et de la bienheureuse Mère Alix Le Clerc*, et de nombreux autres.

Mais ce n'est pas seulement la communion à une mystique qui crée des liens entre Saint Vincent et Sainte Louise, mais plus concrètement, c'est une **tâche commune** qui les rapproche, une **même tâche humaine**, tâche immense, **celle de la libération des pauvres** (*libération étant pris au sens plénier, humain et spirituel*). Jamais ils n'ont recherché pour eux-mêmes ni pour leurs Communautés, ni un intérêt, ni un avantage, ni une quelconque promotion. L'un et l'autre ont vécu l'oubli de soi, la mort à soi-même en vue et à cause de la tâche entreprise. Ils ont vécu leur "mystère pascal".

L'amitié entre eux et son approfondissement progressif transparait dans leur manière de parler. Ainsi, à partir de 1629, quelques années après leur première rencontre, Saint Vincent modifie son langage. Il n'appelle plus Sainte Louise "*Ma Fille*", mais "*Mademoiselle*". C'est l'inviter à quitter une relation de fille à père, une relation de dépendance, pour prendre sa vie en mains, pour devenir responsable de son action et même responsable des autres. Saint Vincent la lance sur les routes de France, elle prend désormais son autonomie "*Allez, Mademoiselle, au nom de Notre-Seigneur*".

En 1650, c'est Louise qui, à son tour, modifie son langage à l'égard de M. Vincent. Elle ne l'appelle plus habituellement "Monsieur", mais "Mon Très Honoré Père". Elle l'invite ainsi à reconnaître sa paternité par rapport à la Compagnie des Filles de la Charité, et à accepter de devenir, lui et ses successeurs, le Supérieur général de la Compagnie, et elle insiste plusieurs fois sur ce point. Cette intuition lui est propre et Saint Vincent finit par l'admettre et se laisse convaincre.

Les origines de la Compagnie sont vues de manière différente par l'un et par l'autre. Lui voyait en premier lieu le service des Charités et fait remonter l'origine de la Compagnie à la visite que lui fit Marguerite Naseau, en 1630, pour se mettre au service des pauvres. Sainte Louise insiste sur la constitution de communautés pour assurer ce service et tous les autres; aussi, elle situe l'origine de la Compagnie au 29 novembre 1633 où elle réunit chez elle les premières sœurs, pour la première fois, et cela en présence de M. Vincent.

Un exemple concret de ces manières de voir différentes mais complémentaires : Saint Vincent cède aux insistances de la duchesse d'Aiguillon qui veut obtenir, pour sa maison, la présence d'une Fille de la Charité, mais devant les réticences de Sainte Louise et de la Sœur elle-même, il fait machine arrière et rend hommage à l'esprit surnaturel de cette sœur, qui rejoint alors sa communauté.

Pour Sainte Louise, la vie ensemble est essentielle pour le maintien du service des pauvres et pour le soutien de la fidélité de chacune. **Chacun respecte l'autre** dans ses divergences de vues et même dans ses orientations différentes.

A propos de l'acceptation de petits garçons à l'école rurale des Sœurs, Sainte Louise y est très favorable et y voit beaucoup d'avantages. Mais le refus de M. Vincent est formel : " *Il faut obéir aux ordonnances du Roi et des Evêques*". De même, pour l'acceptation de pensionnaires dans les petites maisons à la campagne : Sainte Louise y est favorable, mais Saint Vincent y voit de nombreux inconvenients. L'avis de Saint Vincent prévaut et Sainte Louise le transmet clairement aux sœurs. (*Voir : Conseil de la Compagnie du 30 octobre 1647 et lettres de Louise à Barbe Angiboust. Ecrits 455 et 466*).

Au cours de 35 ans de collaboration commune, Saint Vincent donnant ses instructions aux Sœurs et Louise le consultant en toutes occasions sur toutes sortes de sujets, une **amitié profonde s'est développée entre eux**. C'est une amitié qui les provoque à sortir d'eux-mêmes, à accueillir gratuitement l'autre, à accepter que les pauvres vivent à travers des formes qu'ils n'auraient peut-être pas choisies eux-mêmes. Leur expérience de Dieu, leur participation au mystère pascal, fait pousser à leur amitié des racines profondes. Les choix qu'ils font révèlent leur sens de l'homme, le respect de sa dignité et de sa liberté, parce qu'il a été créé à l'image de Dieu, et parce que **Jésus-Christ** en s'incarnant a révélé à l'homme toute sa grandeur.

Une amitié réussie...

POUR UN ÉCHANGE...

“ Que vous ayez le cœur ouvert l'une à l'autre ” [E., 693].

1. Quelle est ma **carte de relations**?
2. Comment vivons-nous la **relation homme-femme** dans notre service apostolique?

3. **Chasteté et amitié**

comment se pose la question dans le concret ?
arrivons-nous à **échanger** sur ce thème ?
en sommes-nous **enrichis** ?

L'Animation Vincentienne se propose d'éditer
quelques entretiens très divers
(week-ends, retraites, variétés, homélies, sessions)
de **M. Jean MORIN, Prêtre de la Mission,**
groupés en fascicules selon différents centres d'intérêt.

Ils seront présentés sous le titre de

“ Carnets Vincentiens ”

Plusieurs fascicules (96-100 pages) sont prévus.

Prix du fascicule : 40 francs franco.

Adresser vos commandes à :

ANIMATION VINCENTIENNE
16, Grande rue Saint-Michel - 31400 TOULOUSE
(en précisant “ Carnets Vincentiens ”)

C. C. P. Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463-09 M

“ Contre vents et marées ”.

Louise de Marillac par Sœur Elisabeth Charpy (chap. 17, p. 149), Compagnie des Filles de la Charité, 1989.

“ Petite vie de Louise de Marillac ”.

Louise de Marillac par Sœur Elisabeth Charpy (chap. 12, p. 99), Desclée de Brouwer, 1991.

“ Saint Vincent de Paul et Sainte Louise de Marillac ”.

Leurs relations d'après leur correspondance.

Louis Déplanque, Paris, 1936, Librairie Bloud et Gay.

“ Monsieur Vincent, évolution d'un saint ”.

Par Siiri Juva, Bourges, 1939.

“ La relation homme-femme vécue dans la vie consacrée ”.

Par J. Laplace (La vie des Communautés religieuses), Montréal, octobre 1976, p. 226-251.

La cordialité, à proprement parler, est l'effet de la charité qu'on a dans le cœur, de sorte que deux personnes qui ont dans le cœur l'une pour l'autre de la charité, que le saint amour y a mise, elles le témoignent à la rencontre l'une de l'autre.

[Saint Vincent, X, 416].

**“ Honorez la très Sainte Trinité
mais en quoi particulièrement ?
C’est la grande union
qui doit être entre vous,
la déférence à vos sentiments
pour essayer
de ne point vous contredire
mais acquiescer
le plus que vous pouvez
à vos petits avis
les unes aux autres.
Que, si quelquefois
ils se trouvent différents,
souvenez-vous,
mes chères sœurs,
que Notre-Seigneur
déférait toujours
à la volonté de son Père...”**

Louise de Marillac, [Ecrits, 351].